

REGLEMENT INTERIEUR – CYCLE SECONDAIRE

Ce règlement intérieur a pour but de favoriser :

- Le respect des personnes et des biens ;
- La qualité du travail ;
- Un bon climat relationnel.

HORAIRES

Horaires	Matinée	Après-midi
Niveau		
Secondaire	7h30 mn – 12h25 mn	13h55 mn – 16h40 mn

Pause déjeuner : l'élève qui rentre chez elle le midi, n'aura accès à l'établissement qu'à 13h45 mn.

N.B. : A la fin des cours, toute élève retourne chez elle au plus tard à 17h30 mn ; au-delà, l'école décline toute responsabilité.

UNIFORME

Collège et lycée : Jupe bleu-marine froncée à la taille, sans poche, qui descend à mi- mollet.
Chemisier blanc à col ouvert sans poche, avec manches courtes ou sans manches.
Un pull-over personnalisé au logo de l'établissement est disponible.

Les **chaussures** de type ballerine doivent être de couleur unie noire ou bleu nuit.

Les **cheveux**, au Collège, sont coupés courts sans fantaisies. Au Lycée, la coiffure reste simple, discrète et sans mèches.

Tenue de Sport : Tee-shirt et bloomer sont en vente dans l'établissement.

Prévoir des chaussures de sport.

N.B. : La tenue de sport n'est pas autorisée en dehors des cours d'E.P.S.

Tous les effets personnels doivent être marqués au nom de l'élève.

PONCTUALITE

L'exactitude est une exigence de la vie collective et un signe de responsabilité individuelle. Une élève en retard devra passer obligatoirement par la Division.

Ce retard sera signalé aux parents dans le carnet de correspondance.

Après trois (03) retards, l'élève sera sanctionnée par une retenue.

ABSENCE

L'autorisation d'absence est délivrée soit par la Responsable de Division ou son Adjointe, soit par l'Infirmière. En cas de maladie, les parents préviendront la Division avant 9h00 pour la matinée et avant 14h00 pour l'après-midi. Pour réintégrer la classe, l'élève devra se munir d'un billet d'entrée délivré au regard du justificatif daté et/ou signé des parents ou du correspondant.

TELEPHONE

L'usage du téléphone est interdit dans l'enceinte de l'établissement ainsi que dans le bus scolaire.

GESTION DE LA PANDEMIE

L'élève est invitée à se laver régulièrement les mains.

Elle devra disposer de deux (02) cache-nez / jour et d'un mini flacon de gel hydro-alcoolique.

CONGES ET VACANCES SCOLAIRES

Le rythme, les congés et les vacances scolaires sont fixés par les textes officiels du Ministère de l'Education Nationale.

N.B. : Les familles sont invitées à se conformer scrupuleusement aux dates de congés et de vacances indiquées.

RESPONSABILITE DE L'ELEVE

La première responsabilité de l'élève est celle de son travail. Cependant, elle pourra aussi être amenée à prendre part à des responsabilités de la vie collective.

Le bien commun est sous la responsabilité de toutes.

L'élève est également responsable de tout ce qu'elle apporte à l'école : argent (éviter les sommes importantes), manuels scolaires, affaires personnelles.

Tout matériel abîmé est remboursé par l'élève.

Pour mieux responsabiliser l'élève, les parents ne doivent pas rapporter les affaires oubliées à la maison.

N.B. : Eviter d'apporter des objets de valeur à l'école !

RELATION AVEC LES PARENTS

Elle est primordiale. La Responsable de Division et son Adjointe sont à la disposition des élèves et des parents afin de permettre une meilleure collaboration et un suivi personnalisé. Les parents sont invités à rencontrer régulièrement l'équipe de la Division.

DISPOSITIONS FINALES

Les consignes et les remarques écrites ou verbales données par les autorités de l'établissement complètent le présent règlement intérieur et doivent être observées avec la même attention et rigueur.